

ASSEMBLEE NATIONALE11 octobre 2005

LOI D'ORIENTATION AGRICOLE - (n° 2341)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 1130

présenté par
M. Herth-----
à l'amendement n° 465 du gouvernement

à l'ARTICLE 35

Dans la dernière phrase du dernier alinéa de cet amendement, substituer au mot :

« porté »,

le mot :

« fixé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.